

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PÉKA BLOC

—

ABONNEMENTS

1. OBJET

Le contrat d'abonnement est nominatif. Il implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente (CGV*) et du règlement intérieur disponible sur le site internet. Une version papier peut également être remise au client sur demande. Le contrat d'abonnement est conclu après que le client ait transmis ses coordonnées à Péka Bloc et que sa fiche soit enregistrée. Le présent contrat et le règlement intérieur constituent les seuls cadres des relations juridiques entre le client et Péka Bloc.

2. DURÉE

- Le présent contrat est conclu pour une durée correspondante à l'abonnement, ceci à compter de la date de règlement.

- À l'issue de cette période, sauf demande spécifique contraire, l'abonnement sera renouvelé tacitement pour une durée équivalente au contrat initial sans que l'adhérent n'ait à engager aucune démarche.

3. PRESTATIONS ET MODALITÉS

- Pendant la durée du contrat, le client pourra, sous sa seule responsabilité, utiliser les installations sportives de Péka Bloc et bénéficier de l'ensemble des services sportifs proposés.

- Les heures d'ouverture pourront être modifiées par Péka Bloc sous réserve d'une information préalable, sauf en cas de force majeure lié à une situation imprévisible et indépendante de sa volonté où la réserve ne tient plus. L'indisponibilité temporaire, totale ou partielle des installations, la modification des horaires d'ouverture ou la suppression des activités accessoires, ne pourra donner lieu au remboursement de tout ou partie du prix de l'abonnement ou à la prolongation de celui-ci. Cependant des tarifs spécifiques pourront être appliqués.

- La carte doit automatiquement être présentée à l'entrée de l'espace sportif afin de contrôler la validité de l'abonnement.

- La perte ou un oubli excessif de la carte d'accès à la salle fera l'objet d'un renouvellement obligatoire de celle-ci facturé au client selon les prix en vigueur.

4. PRIX ET PAIEMENT

- Le paiement de l'abonnement se fera au comptant ou à crédit réglable par cotisations mensuelles conformément à la durée de l'abonnement.

- Le paiement de la première mensualité de l'abonnement ainsi que celui des frais de dossier se fait selon le tarif en vigueur au jour de la souscription. En cas de reconduction tacite, le coût de l'abonnement sera revu selon le tarif en vigueur.

- La mensualisation n'est possible que sous réserve d'une acceptation par Péka Bloc ainsi que de la présentation d'un mandat SEPA. En cas de défaut de paiement, les frais bancaires supplémentaires engendrés seront refacturés au client.

- Changement de domiciliation bancaire : Des modifications peuvent intervenir au cours de la durée d'abonnement (changement d'agence ou de compte). Le client devra alors en informer Péka Bloc avant la prochaine échéance afin de remplir un nouveau mandat SEPA et remettre un nouveau RIB. Péka Bloc devra être informé impérativement 3 semaines avant la date du prélèvement afin qu'il puisse être effectué et ainsi éviter les frais d'impayé.

- Prélèvements impayés : En cas d'incident de paiement, le montant du prélèvement devra être réglé directement à Péka Bloc par un autre moyen de paiement, majoré des frais bancaires. Si les incidents de paiement se répètent, le contrat sera résilié de plein droit aux torts exclusifs du client, lequel sera redevable d'une somme équivalente aux impayés.

- Les frais divers liés à la gestion de tout titre de paiement non honoré seront facturés à l'adhérent.

5. SUSPENSION / RÉTRACTATION / RÉSILIATION DU CLIENT

- Sans engagement : Dans le cas d'une résiliation de contrat à durée indéterminée ou avant le renouvellement annuel, le client devra nous en informer par écrit 3 semaines à l'avance de la date de prélèvement.

- Avec engagement : L'abonnement ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou aucune prorogation si le client cessait de son fait d'utiliser, même temporairement, les installations de Péka Bloc.

- En général : En cas d'impossibilité physique de pratiquer dépassant 1 mois, et sur présentation d'un certificat médical, l'abonnement peut être suspendu et prolongé d'autant. En cas d'incapacité physique inférieure à 1 mois, la durée de l'abonnement reste inchangée. Aucun remboursement possible.

- En cas de déménagement à une distance supérieure à 40km autour de Blois, le client pourra mettre fin à l'abonnement en présentant une preuve de la situation rencontrée. Le client devra nous en informer par écrit 3 semaines à l'avance de la date de prélèvement.

- En cas de résiliation exceptionnelle pour motif légitime.

- En cas de réclamation ou de litige avec Péka Bloc, le client est invité à nous contacter dans les plus brefs délais afin de procéder à une éventuelle médiation. Le médiateur proposé est celui de l'USC (Union Sport et Cycles) 27-33 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS - tél : 01 47 31 56 23 - mail : contact@unionsportcycle.com. Si malgré tous nos efforts, aucune solution satisfaisante n'est trouvée, vous pourrez faire appel aux tribunaux compétents.

- Le client dispose d'un délai de 14 jours à compter de la date de souscription de l'abonnement pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif. Il devra cependant régler les frais de dossier et le premier mois d'abonnement. Vous pouvez notifier votre décision de rétractation par courrier ou email. Un formulaire de rétractation est disponible sur notre site internet.

6. DOCUMENTS A FOURNIR

- Tout client devra justifier de sa majorité ou pour les mineurs, d'une autorisation parentale.

- Tout changement de domicile du client devra être signalé. A défaut, l'adresse portée sur le contrat demeurera valable.

- Le client pratiquant devra retourner à Péka Bloc sa fiche d'inscription dûment complétée et signée.

- Le client devra fournir les documents lui permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel. Dans l'hypothèse où le client serait inscrit à un tarif auquel il n'aurait pas droit, Péka Bloc régularisera la situation en facturant au client la différence entre le prix payé et le plein tarif.

7. ASSURANCES

- Péka Bloc est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement.
- La responsabilité de Péka Bloc ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de la non-observation des consignes de sécurité telles que stipulées dans le règlement intérieur ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.
- Les atteintes à l'intégrité physique de toute nature, les préjudices patrimoniaux ou personnels, doivent faire l'objet d'une assurance personnelle (responsabilité civile, voire aussi individuelle accident) souscrite par le client auprès de la compagnie de son choix.

8. RÉSILIATION PEKA BLOC

- Péka Bloc pourra suspendre ou résilier immédiatement et sans préavis le contrat de tout abonné qui ne respecterait pas l'une des clauses du Règlement Intérieur ou des Conditions Générales de Vente dont notamment les comportements qui pourraient présenter un risque ou une gêne pour lui-même ou pour les autres utilisateurs. La résiliation ou suspension d'abonnement sera notifiée à l'adhérent par courrier recommandé ou tout autre moyen.
- En cas de résiliation, tout mois commencé sera dû par le client.

9. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- Conformément à la loi informatique et libertés de 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications des données personnelles vous concernant.
- Les données personnelles et de santé du client seront protégées conformément aux lois applicables en matière de confidentialité des données personnelles.
- Vous acceptez de recevoir des informations régulières de Péka Bloc et rester informé des événements et activités promotionnelles.
- Nous nous engageons à collecter, stocker et utiliser vos données dans le strict respect de la confidentialité. Ces informations seront utilisées uniquement aux fins de l'inscription et de l'utilisation des services de la salle d'escalade et ne seront jamais partagées avec des tiers sans votre consentement explicite.
- Pour exercer vos droits de suppression des données merci de vous adresser à l'accueil.

10. WALLET (PORTE-MONNAIE NUMÉRIQUE) — MENTION OBLIGATOIRE

10.1 Nature et fonctionnement du wallet

Dans le cadre de la souscription à un abonnement Péka Bloc, le client est tenu d'activer et d'utiliser le système de wallet numérique (porte-monnaie électronique interne) mis à disposition par Péka Bloc. Ce wallet permet au client de stocker des crédits prépayés utilisables exclusivement pour les services et prestations proposés par Péka Bloc. Il ne constitue pas un instrument de monnaie électronique au sens de la Directive 2009/110/CE et ne peut faire l'objet d'aucun transfert vers un tiers.

10.2 Caractère obligatoire — Consentement éclairé

L'activation et l'utilisation du wallet constituent une **condition nécessaire** à l'accès aux prestations et abonnements de Péka Bloc. En signant le présent contrat, le client reconnaît avoir été informé de ce caractère obligatoire et y consent expressément. Conformément à l'article L221-5 du Code de la consommation, cette information lui a été communiquée de manière claire, lisible et compréhensible avant la conclusion du contrat.

10.3 Alimentation et utilisation des crédits

Le wallet peut être alimenté par le client selon les modalités définies par Péka Bloc (en accueil, via l'application ou l'espace en ligne). Les crédits chargés sont utilisables uniquement pour les prestations et services de Péka Bloc. Un plafond de chargement peut être fixé par Péka Bloc et porté à la connaissance du client par voie d'affichage en salle ou sur le site internet.

10.4 Durée de validité des crédits

Les crédits chargés sur le wallet sont valables pendant toute la durée du contrat d'abonnement en cours. En cas de non-renouvellement ou d'expiration de l'abonnement, le solde restant demeure disponible pendant une durée de **12 mois** à compter de la date d'expiration du contrat. Au-delà de ce délai, les crédits non utilisés seront définitivement perdus, le client en ayant été préalablement informé par tout moyen utile (email, notification, affichage).

10.5 Remboursement du solde du wallet

En cas de résiliation du contrat, le solde créditeur du wallet fera l'objet d'un remboursement au client sur demande écrite adressée à Péka Bloc dans un délai de **30 jours** suivant la date de résiliation. Le remboursement sera effectué par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées auront été communiquées par le client. Aucuns frais de remboursement ne seront appliqués. Passé le délai de 30 jours sans demande du client, les crédits restants seront soumis aux conditions de validité définies à l'article 10.4.

10.6 Sécurité, responsabilité et réclamations

Péka Bloc met en œuvre les mesures techniques nécessaires pour assurer la sécurité et l'intégrité du wallet. En cas de dysfonctionnement technique imputable à Péka Bloc, le solde du client sera rétabli sans frais dans les meilleurs délais. Le client est responsable de la confidentialité de ses identifiants d'accès. Toute réclamation relative au wallet doit être adressée à l'accueil de Péka Bloc ou par email à contact@pekabloc.com dans un délai de 30 jours suivant le fait générateur.

10.7 Données personnelles liées au wallet

L'utilisation du wallet implique un traitement de données à caractère financier (historique des rechargements, des dépenses, solde). Ces données sont traitées par Péka Bloc (SAS PKB, 7 Bd de l'Industrie, 41000 Blois) en qualité de responsable de traitement, sur la base légale de l'exécution du contrat (art. 6.1.b du RGPD). Elles sont conservées pendant la durée du contrat augmentée de 5 ans à des fins comptables et légales. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, exerçable auprès de l'accueil ou à contact@pekabloc.com.

PEKA BLOC

7 Bd de l'Industrie — 41000 Blois

contact@pekabloc.com

Sas PKB. Siret 91240162700019